
Numéro de l'intervention: 071-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 21.03.2011

Déposée par: Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)
Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV)

Cosignataires: 3

Urgente: Oui 31.03.2011

Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE 851/2011
Direction: TTE

Le canton de Berne n'a pas le choix: il faut mettre Mühleberg à l'arrêt

Le Conseil-exécutif prend toutes les mesures nécessaires pour mettre la centrale de Mühleberg à l'arrêt le plus rapidement possible.

Développement

Les événements récents ont montré une fois de plus que les risques liés à la technologie nucléaire sont énormes et incontrôlables. Les normes de sécurité appliquées au Japon sont probablement comparables à celles de l'Europe occidentale, et les événements récents sont d'autant plus inquiétants.

La catastrophe montre que les causes des pannes et accidents peuvent être très diverses, alors que les conséquences sont toujours les mêmes. Les exploitants sont confrontés à des situations imprévues et, dans leur effrayante impréparation, ils sont amenés à prendre des dispositions quasiment expérimentales.

Dès lors, la manière dont il faut agir face à une telle source de danger ne peut pas être dictée par le résultat d'une votation populaire, au hasard des majorités du moment. Les autorités politiques ont la responsabilité morale, en vertu d'une éthique qui place la valeur de la vie humaine et sa protection au-dessus de tout, de prendre les décisions nécessaires et de prendre ses distances par rapport aux technologies qui au plus haut point constituent une menace contre la vie.

La centrale de Mühleberg est au monde la plus ancienne, et elle fonctionne au moyen d'une technologie développée au siècle passé, dans les années 1950 et 1960. Depuis 1990, on sait que le manteau du réacteur présente des fissures. Le nombre, la longueur et la profondeur de ces fissures (par endroits jusqu'à 90% de l'épaisseur) se sont aggravées au fil des ans pour atteindre aujourd'hui un état critique. Il est impossible d'émettre un pronostic fiable sur la suite de ce processus de constitution de fissures. Non sans raison, les experts internationaux préconisent l'arrêt du réacteur.

Depuis longtemps, on a l'impression d'être mal informé sur l'état réel de la centrale. Etant donné que Mühleberg se situe dans une zone très peuplée et que des centaines de milliers de personnes vivent dans un rayon de 20 kilomètres autour de la centrale, il est indispensable d'agir immédiatement. Il n'y a pas d'autre choix responsable que de mettre



la centrale de Mühleberg à l'arrêt. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est chargé de faire tout ce qui est en son pouvoir pour la mise à l'arrêt du réacteur.

Numéro de l'intervention: 080-2011
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 24.03.2011
Déposée par: Häsler (Burglauenen, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires: 12
Urgente: Oui 31.03.2011
Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE 851/2011
Direction: TTE

Centrale de Mühleberg: sortie du nucléaire en 2012

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les dispositions suivantes :

- mettre la centrale de Mühleberg à l'arrêt en 2012,
- développer la politique énergétique bernoise sur la base de la loi sur l'énergie,
- mener la production d'énergies renouvelables et les mesures destinées à l'efficacité énergétique de manière systématique et efficace.

Développement

Les centrales nucléaires renferment des risques énormes. Les conséquences d'un accident ne sont pas assurables et personne ne veut en assumer la responsabilité. Ces faits ne sont pas nouveaux, mais les événements récents qui se sont produits au Japon les confirment d'une manière effrayante. La centrale de Mühleberg est en fonction depuis 1972 et le réacteur est du même type que celui de Fukushima. Les spécialistes sont nombreux à signaler qu'un tremblement de terre ou la chute d'un avion à Mühleberg pourraient entraîner des conséquences similaires à celles de la centrale japonaise, et avec les mêmes implications pour la population.

L'approvisionnement en énergie peut dans un délai raisonnable être assuré de manière durable, à condition que la production d'énergies renouvelables, les mesures d'accroissement de l'efficacité énergétique et les mesures d'économie d'énergie se poursuivent avec détermination. La loi sur l'énergie du canton de Berne est pour cela une bonne base. De plus, il faut augmenter la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), accélérer la procédure d'autorisation de la construction de structures de production d'énergie renouvelable, moderniser le réseau électrique et favoriser la collaboration de toutes les parties concernées.

Numéro de l'intervention: 089-2011
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 28.03.2011
Déposée par: PS-JS-PSA (Näf-Piera, Muri) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Oui 31.03.2011
Date de la réponse: 18.05.2011
Numéro de l'ACE 851/2011
Direction: TTE

La fin du nucléaire

Le Grand Conseil du canton de Berne dépose à la Confédération une initiative cantonale dont la teneur sera la suivante :

1. Toutes les centrales nucléaires de Suisse sont mises à l'arrêt.
2. La Suisse renonce à construire de nouvelles centrales nucléaires.
3. La Suisse encourage dès à présent l'utilisation des moyens permettant de produire de l'énergie renouvelable et durable, d'augmenter l'efficacité énergétique et de favoriser les économies d'énergie.
4. La Suisse s'efforce en coopération avec les Etats qui ont décidé de sortir du nucléaire de trouver pour le stockage définitif et sûr des déchets nucléaires des sites qui même dans un avenir éloigné ne risquent pas de mettre en péril l'humanité ou son environnement.

Développement

Aujourd'hui, vingt-cinq ans après Tchernobyl, on assiste à une nouvelle catastrophe nucléaire, cette fois au Japon. Cet événement qui met l'humanité en péril ne doit pas rester sans conséquences pour la politique énergétique de la Suisse.

Depuis des décennies, les organisations hostiles au nucléaire s'efforcent d'attirer l'attention sur les dangers des installations nucléaires et sur le caractère imprévisible des installations nucléaires. L'utilisation contrôlée de l'énergie nucléaire sans risque pour les gens et pour l'environnement, cela n'existe tout simplement pas. Il y a toujours un risque résiduel.

Les centrales nucléaires de ce pays ne sont pas sûres en cas de tremblement de terre. Elles ne répondent pas à des standards de sécurité plus stricts que les centrales du Japon, qui aujourd'hui menacent des centaines de milliers de personnes, les poussant à fuir leurs maisons, leurs villages, leurs villes et qui peut-être vont contaminer leur pays pour des décennies.

En Suisse nous avons toutes les possibilités de remplacer l'énergie nucléaire par des énergies renouvelables, des réseaux électriques intelligents, des mesures d'économie et l'efficacité énergétique. Des milliers d'emplois peuvent être créés si nous choisissons d'appliquer une politique concentrée sur la sécurité, la protection des personnes, de l'environnement et de la nature.

Réponse du Conseil-exécutif

Suite aux événements de Fukushima, les interventions suivantes concernant la sortie du nucléaire ont été déposées :

- Motion 071/2011 Jenni « Le canton de Berne n'a pas le choix : il faut mettre Mühleberg à l'arrêt »
- Motion 080/2011 Häsler « Centrale de Mühleberg : sortie du nucléaire en 2012 »
- Motion 089/2011 PS-JS-PSA « La fin du nucléaire »

Etant donné que ces interventions portent sur le même thème, elles font l'objet d'une réponse commune.

Les motions demandant la sortie du nucléaire correspondent en grande partie à l'avis du Conseil-exécutif concernant l'avenir de l'énergie nucléaire en Suisse et son rôle dans l'approvisionnement énergétique futur de notre pays.

Dans la stratégie énergétique cantonale 2006, le Conseil-exécutif visait déjà l'abandon du nucléaire à moyen terme. Bouleversé par la catastrophe survenue au Japon, il a revu sa position à ce propos et considère qu'il est urgent de renoncer à l'atome. Les événements de Fukushima et leurs conséquences révèlent une fois de plus le danger réel de la technologie nucléaire. Le gouvernement estime que cette dernière présente un risque résiduel trop élevé malgré les mesures de sécurité prises dans les centrales nucléaires suisses. Tous les pays, y compris le nôtre, sont à la merci d'un grave accident tel qu'il s'est produit au Japon. Le Conseil-exécutif propose par conséquent d'abandonner la filière nucléaire le plus rapidement possible, mais de manière ordonnée : outre la question prioritaire de la sécurité, il convient de prendre en compte les critères économiques et les aspects techniques de l'approvisionnement. Pour FMB, ce changement de situation est une occasion de réorienter sa stratégie d'entreprise et de préparer concrètement la sortie du nucléaire.

Lors de la discussion du 23 mars 2011 avec la direction de FMB, le Conseil-exécutif a abordé la question de la sûreté de la centrale nucléaire de Mühleberg et les conséquences d'un éventuel arrêt de celle-ci. Si les centrales de Mühleberg et de Fukushima sont comparables de par leur conception de base et le type de réacteur, elles diffèrent quant à leur construction et leurs équipements complémentaires. C'est ainsi que la première a été dotée d'une enveloppe extérieure spécifiquement destinée à résister à la pression puis, ultérieurement, d'un système de décompression de type Susan (Spezielles unabhängiges System zur Abfuhr der Nachzerfallwärme, système autonome spécial d'évacuation de la chaleur de décroissance). A la lumière de l'accident survenu au Japon, une mesure urgente a déjà été prise à la centrale nucléaire de Mühleberg, consistant en une mise à niveau des systèmes de refroidissement.

En tant qu'autorité politique, le Conseil-exécutif n'a aucune compétence de décider quand il faut mettre hors service la centrale nucléaire de Mühleberg. En sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire de FMB, il n'a pas non plus la possibilité d'engager seul sa mise à l'arrêt. Il faudrait pour ce faire qu'une modification des statuts soit acceptée à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Le contrôle et la surveillance de la sûreté de toutes les centrales nucléaires suisses relèvent de la compétence exclusive de la Confédération, plus précisément de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). En vertu de l'article 72 de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire (LENu), cette dernière, en tant qu'autorité de surveillance, est aussi compétente pour ordonner des mesures concrètes. La décision concernant la durée de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg (actuellement limitée au 31 octobre 2012) est également du ressort de la Confédération. Un recours de droit administratif, déposé le 1^{er} février 2010 contre la décision du DETEC du 17 décembre 2009

d'octroyer une autorisation illimitée d'exploitation de la centrale en question, est en cours de traitement devant le Tribunal administratif fédéral.

Indépendamment du délai dans lequel l'abandon de la production d'énergie nucléaire va être mis en œuvre, le Conseil-exécutif partage l'avis des motionnaires selon lequel la sortie du nucléaire doit obligatoirement s'accompagner d'une forte réduction de la consommation totale d'électricité et d'énergie ainsi que de l'utilisation accrue des énergies renouvelables. Il s'agit là de deux points-clés de la politique énergétique et le gouvernement est disposé à s'investir dans le sens des motions en question afin que des objectifs concrets soient définis, puis poursuivis systématiquement. Pour être fructueuse, cette démarche suppose toutefois le soutien de tous les partenaires, à savoir la Confédération, les organes politiques et la population. C'est au niveau fédéral que des baisses de consommation (des appareils, des machines et surtout des transports) peuvent être imposées. Les débats parlementaires sur la nouvelle loi cantonale sur l'énergie et le projet populaire ont montré que les taxes d'incitation étaient contestées. Par ailleurs, les installations de production d'énergies renouvelables sont souvent combattues au nom d'intérêts particuliers. Dans ce domaine, il faut un changement des mentalités et ce, non seulement au sein des organes politiques, mais également de la population.

En déposant une initiative cantonale visant au changement de la politique énergétique, le canton de Berne, qui compte une centrale nucléaire et revêt, de par son étendue, un rôle important pour la politique énergétique suisse, donne non seulement un signal fort. Il marque également son engagement explicite pour une réorientation fondamentale vers un avenir axé sur le développement durable et la responsabilité énergétique.

Propositions :

- Motion 071/2011 : adoption
- Motion 080/2011 : adoption du point 1 sous forme de postulat, adoption des points 2 et 3
- Motion 089/2011 : adoption

Au Grand Conseil